

# Conditions générales 2012-2013

Valables pour les formules & programmes ayant lieu dans les Centres Internationaux de Langues EF pour les inscriptions du 1 octobre 2011 au 30 septembre 2012. Notre programme EF Un An d'Etudes à l'Étranger est ouvert aux participants à partir de 16 ans révolus et aux adultes.

## Formalité d'inscription

Renseignez, signez et retournez-nous le bordereau d'inscription ci-après en choisissant votre centre de cours et votre hébergement. Les demandes sont traitées par ordre de réception, nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement pour garantir le respect de vos choix. Toute inscription doit être accompagnée d'un premier règlement de 95€ (195€ de frais d'inscription non remboursables et 760€ de premier acompte). EF ne pourra garantir votre inscription qu'après avoir reçu la confirmation écrite du centre demandé de la disponibilité des places. Vous recevrez ensuite une facture intermédiaire de 1700€ à régler 90 jours avant le départ. Le paiement intégral doit être effectué au plus tard 30 jours avant la date de votre départ. Les inscriptions nous parvenant à moins de 30 jours du départ seront acceptées selon les disponibilités et le montant total devra nous être réglé à l'inscription.

Si vous vous inscrivez à la session de janvier ou avril 2012 et que le règlement intégral nous parvient avant le 30/09/2011, vous bénéficierez des prix de la brochure 2011 - 2012, sous réserve de toute augmentation due à la variation des taux de change intervenue pendant l'exercice 2011-2012.

## Frais d'inscription

Pour toute inscription, des frais d'inscription de 195 euros sont appliqués. Les frais d'inscription sont valables pour la durée totale de l'année d'inscription, c'est à dire pour toutes inscriptions multiples pendant la même année, les frais d'inscription ne seront appliqués qu'une seule fois. De même, pour toute inscription de frère et/ou sœur, les frais d'inscription ne seront appliqués qu'une seule fois par famille. Les frais d'inscription ne sont pas cessibles et ne sont pas remboursables.

## Moyns de règlement

Les règlements se feront par chèque à l'ordre de EF International SARL, par Carte Bancaire avec autorisation écrite de votre part ou par virement. Tout règlement devra être effectué en Euros. A moins de 30 jours avant le départ, nous que nous accepterons uniquement les paiements par carte bancaire et par virement. Pour tout paiement par virement, veuillez effectuer votre ordre à destination du compte 30003 03620 0002029299 15, IBAN FR76 3000 3000 2000 0202 9299 915, BIC SOGEFRPP.

## Organisation du voyage

Les dates qui figurent dans les pages descriptives de chaque école indiquent les dates de début. Pour les dates de fin de session, reportez-vous au paragraphe "durée des cours et jours fériés". Néanmoins, EF International SARL se réserve le droit d'avancer ou de reculer ces dates en fonction des disponibilités de vols EF pour les séjours sur le programme EF Un An ou Un Semestre d'Etudes à l'Étranger. Notez qu'une demande de modification de la date peut entraîner un supplément. Si votre situation de paiement est en règle, vous recevrez par écrit, au plus tard 10 jours avant le départ, les coordonnées complètes de notre représentation locale.

## Hébergement

Votre hébergement sera organisé selon votre demande et les options proposées pour chaque centre EF de cette brochure. Votre chambre est réservée du jeudi au début du programme, jusqu'au samedi midi suivant votre dernier jour de cours (sauf mention contraire). Pour toute prolongation, merci de consulter le bureau EF de Paris dont vous trouverez les coordonnées complètes au dos de la brochure. Sauf empêchement majeur, les coordonnées du lieu d'hébergement sont communiquées au participant une dizaine de jours avant le départ sous réserve que nous soit parvenu le règlement intégral du séjour. En cas de retard de communication de ces coordonnées, EF International SARL s'engage, conformément à la loi, à informer le participant des coordonnées de l'école ou d'un responsable sur place au minimum 10 jours avant le départ. Nous consulter pour les suppléments applicables en cas de régime alimentaire particulier.

## Service Vols EF

Vous pouvez demander l'organisation de votre vol en mentionnant sur le bordereau d'inscription. EF vous fera une proposition de vol que vous devrez nous confirmer immédiatement en nous réglant le billet afin de procéder à l'émission. En cas d'annulation ou de modification du voyage, merci de contacter votre bureau EF pour les différentes modalités et éventuelles pénalités (à votre charge). Tout changement devra être confirmé par écrit. Agissant comme intermédiaire, EF ne pourra pas être tenu pour responsable d'éventuelles modifications apportées par les compagnies aériennes. Dans le cas où vous achèteriez votre titre de transport par vous-même, indépendamment de EF, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement en cas d'annulation de ce trajet. Aussi EF ne serait être tenu responsable de toute annulation de billet d'avion acheté indépendamment avant la confirmation du séjour par le Centre EF. Veuillez noter que EF ne pourra être tenu pour responsable de toute perte ou vol du titre de transport. Si un participant bénéficie d'un vol offert lors d'une promotion, en cas de modification de la part du participant de destination, de type de cours ou de durée de séjour, l'offre n'est plus valable et le prix du billet revient à la charge du participant même après le départ.

## Vol

Pour tout billet d'avion émis par EF International SARL, vous devez valider votre retour auprès de la compagnie aérienne 72 heures avant la date dudit retour. EF ne saurait être tenu responsable du défaut de confirmation de votre part. Toute perte ou vol de billet sera à votre charge.

## Visas, passeport et formalités sanitaires

Un visa étudiant est nécessaire pour les ressortissants français dans le cadre des programmes sur certaines destinations. Nous vous fournirons tous les documents nécessaires pour l'obtenir. Les délais nécessaires à l'accomplissement de certaines de ces formalités peuvent être longs et ne sont pas toujours compatibles avec une inscription tardive. Il est de la responsabilité du participant d'accomplir, dans les délais suffisants les démarches requises pour l'obtention du visa. Les frais de visa sont à la charge du participant. Le refus par les autorités du pays d'accueil de délivrer un visa pour un défaut de vaccination, un passeport expiré ou toutes autres raisons ne peuvent pas être opposables à EF International SARL pour bénéficier du remboursement des frais engagés.

## Veuillez noter que tous les participants mineurs

voyageant en Europe sans leurs parents avec une carte d'identité nationale doivent obligatoirement être munis d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par les autorités compétentes de leur domicile. Les informations de ce paragraphe concernent uniquement les ressortissants de nationalité française.

## Accueil-transfert à l'arrivée

Vous pouvez souscrire à l'option « accueil – transfert à l'arrivée » en le mentionnant sur le formulaire d'inscription. Dans ce cas, un agent de transfert viendra vous chercher à votre aéroport d'arrivée et vous amènera jusqu'à votre lieu d'hébergement. Le prix pour ce service varie selon la destination (voir les pages destinations). Il couvre les frais administratifs, d'accueil et de transport. Notez que vous devez transmettre à EF Un An d'Etudes à l'Étranger vos coordonnées de vols au plus tard 10 jours avant votre départ. A défaut, cette prestation ne pourra pas être assurée.

## Durée des cours et jours fériés

La durée minimum de chaque cours est fixée à 40 semaines. De façon générale, nos Centres ne sont pas ouverts pendant les jours fériés officiels du pays de séjour et les cours ne sont ni remplacés ni remboursés.

## Dates de séjour :

9 mois :	6 mois :
06.01.2012 au 17.08.2012 / 06.01.2012 au 01.06.2012	06.01.2012 au 30.11.2012 / 13.04.2012 au 07.09.2012
08.06.2012 au 08.02.2013 / 08.06.2012 au 16.11.2012	21.09.2012 au 31.05.2013 / 21.09.2012 au 08.03.2013
04.01.2013 au 16.08.2013 / 04.01.2013 au 07.06.2013	12.04.2013 au 29.11.2013 / 12.04.2013 au 06.09.2013
14.06.2013 au 14.02.2014 / 14.06.2013 au 15.11.2013	20.09.2013 au 30.05.2014 / 20.09.2013 au 07.03.2014

11 mois :
06.01.2012 au 30.11.2012
13.04.2012 au 22.02.2013
08.06.2012 au 31.05.2013
21.09.2012 au 16.08.2013
04.01.2013 au 29.11.2013
12.04.2013 au 07.03.2014
14.06.2013 au 25.04.2014
20.09.2013 au 15.08.2014

\* Congés scolaires : Les périodes de congés varient selon les Centres EF. Un calendrier de votre Année d'Etudes vous sera communiqué avant le départ. Votre hébergement est prévu pendant ces périodes de congés. \* En raison de la variété de nos cours, du type d'hébergement et de repas selon les Centres, nous vous demandons de vous référer à la rubrique "Inclus dans notre prix", dans les pages destinations.

\* Examens : Les frais d'inscription aux examens choisis sont dus par l'étudiant lors de l'inscription dans le centre d'examens concerné. Le paiement se fera directement auprès du centre d'examen et non à EF International SARL.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de contacter le centre d'examen pour s'informer des pièces nécessaires au passage d'examen de langue.

## Manuels de cours

Les manuels de cours Eflakta™ sont en supplément :  
» Destinations anglophones : 11 mois : 200€ ; 9 mois : 160€ ; 6 mois : 125€

» Destinations non anglophones : 11 mois : 220€ ; 9 mois : 180€ ; 6 mois : 135€

Merci de nous contacter pour les prix des manuels pour les formules EF Advanced Diploma, EF Préparation Universitaire, EF Pre-Master/Pre-MBA et Diploma in Business and Management.

## Transferts d'école

En cas de transfert d'école en cours d'année, merci de contacter le bureau EF Paris. Des frais de changement établis par l'école devront être réglés par l'étudiant à l'école et 55 € de frais de modification à EF Paris. De plus, toute différence dans le prix du séjour sera à votre charge ainsi que votre billet d'avion entre les Centres. Un préavis de six semaines est requis. Veuillez noter que le changement de Centre n'est possible que vers une des-

tinution où vous étudiez la même langue. Ces transferts ne peuvent s'effectuer que pendant les congés entre les périodes de cours.

## Modifications de dossier

Pour toute modification de dossier (type de cours, mode de transport ou d'hébergement, de durée, d'école etc...) avant votre départ, une somme de 55€ sera demandée. Faute de paiement de ces frais de modification, les changements ne seront pas accordés. Toute demande de modification doit nous parvenir par écrit et sera confirmée en fonction des disponibilités et après paiement.

## Remboursements et Annulations

Nos prix sont composés à 40% des frais de scolarité et à 60% des frais de séjour (dont l'hébergement). Sauf en cas d'annulation de notre fait, ni les frais d'inscription de 195€ ni les frais des forfaits-annulation décrits ci-dessous ne seront remboursés. Toute lettre d'annulation doit parvenir par écrit en courrier recommandé à EF International SARL.

- Si l'annulation est reçue 60 jours et plus avant le départ, nous vous rembourserons la totalité des sommes versées pour les frais de scolarité et de séjour.

- Si l'annulation est reçue moins de 60 jours avant le départ et sauf si l'annulation résulte de votre refus d'accepter la modification que nous serions contraints d'apporter à l'un des éléments essentiels du programme choisi, EF International SARL retiendra 40% des frais de séjours dans la limite de 2000€. Des conditions particulières s'appliquent aux titres de transport, renseignez-vous auprès de nos bureaux.

## Interruption du séjour

Séjours aux Etats-Unis:  
Sauf si l'interruption résulte de la commission d'une infraction, délit ou d'une faute grave de l'étudiant, EF remboursera selon les conditions suivantes :  
» Pendant la première moitié du séjour : Remboursement des frais de scolarité des semaines non effectuées au-delà de la 4ème semaine. Les frais de séjour ne sont pas remboursables.  
» Pendant la deuxième moitié du séjour : aucun remboursement n'est accordé.  
Veuillez noter que chaque semaine commencée (à partir du lundi) sera considérée comme due et que les frais de transports et de l'assurance personnelle maladie et voyage ne sont pas remboursables.  
Le remboursement ne pourra émaner que de EF International SARL et sera effectué dans les 30 jours ouvrés suivant la notification de terminaison de séjour.

## Séjours hors Etats-Unis

Pour toute interruption de séjour, le participant doit impérativement donner un préavis écrit de quatre semaines au Directeur du Centre EF et au bureau EF Paris. Le remboursement ne pourra émaner que de EF International SARL et sera effectué dans les trente jours ouvrés suivant la fin du préavis. Veuillez noter que chaque semaine commencée (soit un jour de présence de l'étudiant) sera considérée comme due et que l'assurance personnelle maladie n'est pas remboursable. Sauf si l'interruption résulte notamment d'un délit ou d'une faute grave de l'étudiant, EF remboursera selon les conditions suivantes : Si vous terminez votre séjour pendant les 4 premières semaines de cours, EF gardera le coût de ces 4 semaines et remboursera les frais de scolarité au prorata des semaines non effectuées ainsi que 75% des frais de séjour. Si vous terminez votre séjour après les 4 premières semaines de cours et avant la fin de la première période de cours :

Remboursement des frais de scolarité au prorata des semaines non effectuées et 25% des frais de séjour après la fin du préavis de 4 semaines.  
Aucun remboursement ne sera accordé après la fin de la première période.

Pour l'application de ces dispositions, la fin de la première période de séjour est fixée à :  
- 10-03-2012 pour la session de janvier 2012  
- 02-06-2012 pour la session d'avril 2012  
- 08-09-2012 pour la session de juin 2012  
- 15-12-2012 pour la session de septembre 2012  
- 09-03-2013 pour la session de janvier 2013  
- 08-06-2013 pour la session d'avril 2013  
- 07-09-2013 pour la session de juin 2013  
- 14-12-2013 pour la session de septembre 2013

N.B. : selon ces conditions, le raccourcissement du séjour sur une durée plus courte ne donne pas lieu à un remboursement.

## Prolongation de séjour

Tout étudiant inscrit en formule d'un semestre qui souhaite prolonger en formule d'une année scolaire devra régler la différence de prix pour les formules, les suppléments résidence et les assurances, et se conformer aux dates de la session en cours.

## Emploi du temps des écoles

Dans certaines écoles, les cours pourront avoir lieu les week-ends. Dans ce cas, les étudiants auront deux jours de récupération incluant le lundi ou le vendredi.

## Forfaits Annulations

EF International SARL vous propose deux types de forfaits-annulation, qui doivent être réglés à l'inscription et ne sont pas remboursables.  
EF vous remboursera dans les conditions décrites la totalité des sommes versées sauf les frais d'inscription et le ou le(s) forfait(s)-annulation(s) eux-mêmes.

## Forfait Annulation Maladie

EF International SARL vous propose son forfait-annulation maladie au prix de 250€ pour toute annulation avant le départ consécutive à une maladie ou à un accident grave du participant ou de son entourage familial immédiat. Toute demande de remboursement doit être accompagnée d'un certificat médical, en bonne et due forme.

## Forfait Annulation Examen

EF International SARL vous propose son forfait-annulation examen au prix de 250€ pour toute annulation consécutive à un échec ou à la réussite au Baccalauréat ou autre examen officiel avant le départ. Vous devrez fournir un justificatif officiel pour toute demande de remboursement.

## Assurances personnelles maladie & accident

Tous nos participants doivent obligatoirement être assurés contre les risques de maladie ou d'accidents à l'étranger. EF a négocié avec une compagnie d'assurance internationale, Erika Travel Insurance, une couverture illimitée pour les cas de maladie, accidents, hospitalisation, responsabilité civile, protection juridiques, bagages, rapatriement, ...

L'assurance Erika est automatiquement incorporée au dossier afin de garantir votre protection tout au long du séjour. Toutefois, les participants sont libres de sélectionner l'assurance voyage qu'ils souhaitent et l'adhésion à Erika sera annulée sans frais si une attestation d'assurance tiers nous parvient avant le départ. Nos participants doivent emporter sur leur lieu de séjour une copie de leur police d'assurance mentionnant leur nom, adresse, numéro de téléphone et numéro de participant, conditions tarifaires sont détaillées ci-après :  
Europe : 6 mois : 360€, 9 mois : 470€, 11 mois : 620€  
Autrale : 6 mois : 460€, 9 mois : 610€, 11 mois : 800€  
Autres pays : 6 mois : 610€, 9 mois : 810€, 11 mois : 1060€. Pour toute inscription à nos Centres australiens, les autorités australiennes exigent en sus la souscription à OSCH, merci de nous contacter pour les tarifs. Sur la session de septembre, les étudiants ayant choisi l'option "trois semaines supplémentaires examens de Cambridge" devront prolonger d'autant leur assurance soit 21€ par semaine en Europe et 31€ par semaine hors Europe. L'assurance Erika pourra être prolongée jusqu'à dix semaines après la fin de vos cours, merci de nous consulter pour les suppléments. Une assurance Sport est aussi disponible pour un supplément de 24€ pour 6 mois, 45€ pour 9 mois et 66€ pour 11 mois, toutes destinations. Une information écrite concernant les risques couverts par ces polices d'assurance peut vous être communiquées sur simple demande.

**Arrivée tardive, absence ou changement de cours**  
En cas d'arrivée tardive ou d'absence partielle ou totale du programme, aucun remboursement ne sera accordé. Les périodes d'absence n'ouvrent pas droit à des prolongations de séjour équivalentes. Les changements de type de programme, d'école ou de type d'hébergement pendant le séjour sont subordonnés à l'accord du Directeur de Centre EF, à la disponibilité des Centres et au règlement des frais correspondants.

Programmes EF Advanced Diploma, EF Préparation Universitaire, EF Pré-Master/Pre-MBA, A.C.D.P., Diploma in Business and Management, Suffolk University Transition Program  
L'inscription à ces programmes est assujettie à un test préalable de niveau de langues. Le Centre International de Langues EF se réserve le droit de tester à nouveau le niveau linguistique de l'étudiant et de le placer en EF Formule Intensive, jusqu'à ce que le niveau linguistique requis pour suivre le programme soit atteint. Ce passage en formule intensive ne donne pas droit à un prolongement de séjour.

## Garantie de solvabilité

EF International SARL bénéficie d'une garantie bancaire qui vous assure le remboursement intégral du séjour et la prise en charge de votre rapatriement si la société EF s'avérait défaillante. Notre garant est : SEB, SE-106 40 Stockholm, Suède. En Australie, les étudiants sont protégés par les sections 27 et 29 du "National Code de ESOS" et par la clause 44.

## Assurance EF

EF International SARL a souscrit auprès de la compagnie Moderna Försäkring, Box 7830, Birger Jarlgatan 43, SE-103 98 Stockholm, Suède, un contrat d'assurance couvrant, à hauteur de 5 000 000€ par sinistre, les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle telle que visée ci-dessous et prenant également en charge les dommages qui vous seraient causés par notre fait ou celui de nos préposés, succursales ou mandataires.

## Responsabilité

EF International SARL est responsable à votre égard de la bonne exécution du contrat tant par elle-même que par d'autres prestataires de services contre lesquels elle conserve son droit de recours. Elle ne peut toutefois être tenue pour responsable de l'exécution ou de la mauvaise exécution du contrat imputable soit à vous-même, soit au fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations contractuelles, soit à un cas de force majeure

(tremblements de terre, éruption volcanique, ouragans, actes de guerre, etc.). A titre d'exemple, votre exclusion de l'école, le défaut ou l'expiration de votre passeport ou le refus par les autorités du pays d'accueil de vous délivrer un visa ne peuvent être opposables à EF pour bénéficier du remboursement.

EF International SARL agit au nom et pour le compte de l'Organisateur des séjours : EF International Language Schools Ltd Lucerne, Suisse et EF Education First Ltd, Lucerne, Suisse.

#### Discipline

En cas de mauvaise conduite, comportement psychologique anormal ou mauvais esprit caractérisé, EF se réserve le droit de procéder au renvoi immédiat de l'étudiant. Tous les frais (rapatriement, justice, hébergement...) engendrés par cette procédure d'exclusion seront à la charge du participant ou de son représentant légal qui s'engage à les régler avant le retour de l'étudiant à son domicile. Vous êtes tenu de participer au minimum à 90% des cours. A défaut, le certificat EF ne vous sera pas délivré. En cas d'expulsion pour faute grave (évaluée par les codes de conduite signés par l'étudiant dans le centre EF), absences répétées, non assiduité (moins de 90%) ou 3 lettres d'avertissements, aucun remboursement ne sera accordé. Veuillez noter que votre visa est immédiatement annulé en cas d'expulsion de l'un de nos centres EF. NOTE : En dehors de la France, ce sont systématiquement les lois en vigueur du pays d'accueil qui font référence. Les participants doivent en conséquence se conformer aux lois et règles locales. EF ne serait être tenu pour responsable d'infraction commise par le participant lors de son séjour.

#### Cession de contrat

En cas de cession, vous devrez nous en informer au plus tard 7 jours après la signature du contrat, par courrier recommandé avec accusé de réception.

#### Réclamation

Toute réclamation qui n'aurait pu être traitée localement doit parvenir à EF International SARL (coordonnées au dos de la brochure) par courrier recommandé avec accusé de réception.

#### Passage des Examens de Cambridge

Les étudiants qui souhaitent passer un examen de Cambridge dans la session de juin devront rester 2 semaines supplémentaires. Un supplément hébergement sera à prévoir.

#### Programme de Stage EF

Le programme de Stage EF est disponible dans toutes nos destinations sauf Playa Tamarindo, Beijing, Shanghai, Singapour, Munich et Rome, au prix de 450€.

#### Prises en charge

Si vous bénéficiez d'une prise en charge (entreprise, CIF, DIF etc), vous serez redevable de votre formation en cas d'interruption conformément aux conditions décrites ci-dessus. EF pourra vous poursuivre en cas de non paiement de votre séjour.

#### Service MY EF

Tous les étudiants reçoivent un accès en ligne pour le site MY EF, sur lequel les informations personnelles comme le nom, l'adresse email et la date de naissance seront sauvegardées. Les étudiants pourront mettre en ligne des photos, des vidéos et des liens, participer à des événements, poster des commentaires et échanger des messages. Toute communication, photo ou autre média utilisé sur ce site est privée et EF Education ne serait pas responsable de leur contenu. Les parents/tuteurs des étudiants mineurs donnent leur consentement pour l'utilisation du service MY EF.

#### Validité des prix

Les prix publiés dans la présente brochure sont basés sur les taux de change effectifs au moment de la publication de la brochure (27 octobre 2011). Conformément à l'arrêté N° 83-42 / a du 27/07/83 et au décret N°94-490 du 15.06.94 pris en application de la loi N° 92465 du 13.07.92 modifié par Décret n°2007-669 du 02.05.2007 - art. 2, JORF 04.05.2007/article R211-11), ces prix peuvent être modifiés jusqu'à 30 jours avant le départ, en fonction de la variation des taux de change, dans la limite de 75% du prix du séjour.

#### Formation professionnelle continue

La partie enseignement du programme EF Un An d'Etudes à l'Etranger est assurée par EF International SARL, société au capital de 24.800 € sise au 5-7 avenue de Provence, 75009 Paris. Numéro d'immatriculation IM075100078. Organisme de formation, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11754262575 auprès du préfet de la région d'Ile de France. En sa qualité d'organisme de formation, EF International SARL peut assurer votre formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle continue ou d'un congé de reconversion.

Les informations contenues dans cette brochure sont exactes et données de bonne foi à la date de publication (27 octobre 2011). EF ne serait être tenu responsable de toute modification apportée ultérieurement au contenu des programmes ou autres. Toutefois, EF s'engage à signaler toute modification substantielle avant son départ et dès qu'elle sera connue de ses services au participant.

## II- Textes réglementaires

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

EF International SARL a souscrit auprès de la compagnie Moderna Försäkringar, Box 7830, Birger Jarisgatan 43, SE-103 98 Stockholm, Suède un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Extrait du Code du Tourisme.

#### Article R.211-3

Sous réserve des exclusions prévues au troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

#### Article R.211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

#### Article R.211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à son règlementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

#### Article R.211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

#### Article R.211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signifié par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
  - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
  - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
  - c) La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au

13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

#### Article R.211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

#### Article R.211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

#### Article R.211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement était effectué au dernier excédé le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

#### Article R.211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

#### Article R.211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celle-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans préjudice des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

# Formulaire d'inscription 2012/2013

Inscrivez-vous en ligne  
- c'est très facile !  
Remplissez simplement notre  
formulaire sécurisé en ligne sur :  
www.ef.com/applynow

Merci de bien vouloir compléter et signer ce formulaire d'inscription en majuscules et de le faire parvenir par courrier ou par fax, accompagné de votre versement de 955€, et de la copie de votre passeport à l'adresse ci-dessous.

## Renseignements personnels

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Prénom ..... Nom de famille .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Pays .....

Téléphone ..... Portable des parents .....

Adresse email (obligatoire) .....

Adresse email pour l'envoi de la facture .....

Date de naissance ..... Pays de Naissance .....

Nationalité ..... Profession .....

Nom de votre école ou employeur .....

Nom de votre professeur de langues .....

Comment avez-vous entendu parler d'EF ? .....

Etes-vous fumeur ?  Oui  Non

Souffrez-vous d'allergies ou d'autres problèmes de santé ?  Oui  Non

Si oui, merci de préciser : .....

## Votre séjour

Début de session :  Janvier 2012  Avril 2012  Juin 2012

Septembre 2012  Janvier 2013  Avril 2013  Juin 2013

Durée :  Semestre  Année  Année Plus (11 mois)

Souhaitez-vous la Préparation Examen (Intensif) ?  Oui  Non

TOEFL  TOEIC  Cambridge  Autre

Voulez-vous commencer votre programme plus tôt avec des semaines de cours ?  
 Oui  Non - Si oui, combien de semaines ?

Quel est votre niveau de langue ?  Débutant  Intermédiaire  Avancé

## Services optionnels EF

Souhaitez-vous souscrire à notre assurance assistance ERIKA ?  Oui

(Si non, merci de joindre une copie de votre assurance assistance en anglais)

Souhaitez-vous souscrire à notre forfait annulation-maladie ?  Oui

Souhaitez-vous souscrire à notre forfait annulation-examen ?  Oui

Souhaitez-vous souscrire à l'Accueil-transfert à votre arrivée ?  Oui

Souhaitez-vous effectuer un stage professionnel ?  Oui

Souhaitez-vous qu'EF vous fasse une proposition de vol ?  Oui

Ville de départ : .....

Règlement par carte bancaire

\_\_\_\_\_

Validité : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Somme à prélever: .....

Code CBN (3 derniers chiffres au dos de la carte): .....

Nom et prénom du porteur de la carte: .....

Signature du porteur de la carte: .....

Règlement par chèque d'un montant de .....

à l'ordre de EF International SARL

## Votre signature

J'autorise EF à prendre toutes les mesures médicales d'urgence. Je soussigné(e) déclare accepter les conditions générales décrites en page 81 et 82 de la présente brochure et confirme l'inscription ci-dessous par un premier dépôt de 955€ pour EF Un An d'Etudes à l'Etranger ou EF Une Année Multi-Langues comprenant les frais d'inscription et acompte, majoré le cas échéant de(s) forfait(s) annulation(s).

Signature du participant ..... Date .....

Signature du parent / tuteur légal ..... Date .....

(Obligatoire pour les mineurs)

Signature du représentant EF International SARL ..... Date .....

Envoyer ce formulaire à :  
EF Un An d'Etudes à l'Etranger  
5-7 avenue de Provence  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 61 54 20  
Fax : 01 42 86 09 91

ou à votre délégation régionale :



## Destinations EF et programmes

Veuillez indiquer votre choix en noirissant les cases (☐)

	Programs									
Oxford - EF Int'l Campus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cambridge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
London	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brighton	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bristol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bournemouth	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manchester	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dublin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
St. Julian's	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cape Town	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
New York - EF Int'l Campus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boston - EF Int'l Campus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Miami Beach - EF Int'l Campus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
San Diego - Alliant Int'l University	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Santa Barbara	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Los Angeles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
San Francisco	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chicago	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Seattle - Evergreen State College	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Honolulu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vancouver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toronto	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brisbane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sydney	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Melbourne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Auckland	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Singapore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Munich	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Barcelona	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Malaga	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madrid	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quito	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Playa Tamarindo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rome	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Shanghai	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Beijing	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Hébergement

Veuillez indiquer votre choix en noirissant les cases (☐)

	Chez l'habitant / Homeshare	Campus (sur site)	Résidence (hors site)
Oxford - EF International Campus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cambridge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
London	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brighton	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bristol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bournemouth	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manchester	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dublin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
St. Julian's	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cape Town	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
New York - EF International Campus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boston - EF International Campus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Miami Beach - EF International Campus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
San Diego - Alliant International University	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Santa Barbara	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Los Angeles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
San Francisco	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chicago	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Seattle - Evergreen State College	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Honolulu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vancouver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toronto	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brisbane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sydney	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Melbourne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Auckland	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Singapore	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Munich	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Barcelona	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Malaga	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madrid	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quito	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Playa Tamarindo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rome	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Shanghai	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Beijing	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Pour EF Une Année Multi-Langues ou Twin/Triple Centre, choisissez 2 ou 3 destinations et les hébergements correspondants. Nous vous enverrons un formulaire d'inscription incluant les conditions générales de vente.

EF International SARL s'engage à respecter les conditions ci-dessus et à vous fournir les prestations figurant à la rubrique "Prix" de la page de la brochure EF Un An d'Etudes à l'Etranger 2012-2013 correspondant à votre choix. EF Un An d'Etudes à l'Etranger est un département de EF International SARL (N° d'immatriculation : IM75 1000 79) au capital de 24 800 €, ayant son siège 5 avenue de Provence 75009 Paris, RCS B 732 003 967, Responsabilité civile professionnelle : Moderna Försäkrings, Box 7830, Birger Järsgatan 43, SE - 103 98 Stockholm, Suède. Garantie bancaire : SEB, SE-106 40 Stockholm, Suède. EF International SARL agit au nom et pour le compte de l'organisateur des séjours : EF International Language Schools Ltd Lucerne, Suisse et EF Education First Ltd, Lucerne, Suisse. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Notre société est destinataire des informations que vous communiquez.